

**Conseil Municipal**  
**Compte rendu de la séance publique du 28 octobre 2016**

Date de convocation : 24 / 10 /2016



L'an deux mil seize, le vingt-huit octobre, à 20 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

*Etaient Présents :* Jean-Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Rémy JOANNAS, Carlos DA COSTA, Jean-Claude FERRAND, Eliane PARTY, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCELLI, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN.

*Absents excusés :* Corinne BACH

Etai(en)t absent(s):

Secrétaire élu (e) : Denis GUYON

Votants : 12

Pas de remarques sur le compte rendu de la séance du 30 septembre 2016

✓ 1 – *Décision Modificative n°4*

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041582-65 Fond de concours SIEA		11 902.53 €
<b>Total D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>11 902.53 €</b>
D 2138-68 Accessibilité	1 902.53 €	
D 21534-65 Eclairage Public	10 000.00 €	
<b>Total D21 Immos corporelles</b>	<b>11 902.53 €</b>	

La décision modificative est adoptée à l'unanimité

✓ 2 – *Réhabilitation du réseau assainissement : Choix de l'entreprise*

Il a été demandé de prendre en compte la fabrication de chapeaux d'étanchéité à l'intersection entre les évacuations qui viennent des maisons et les conduites du réseau afin de limiter les infiltrations d'eau. 142 chapeaux ont été recensés mais ne seront peut-être pas tous à réaliser.

Les entreprises ayant répondues sont les suivantes :

Sade, Valentin, Polen', Guinot TP et Rehacana/Ehtp

M. le Maire donne le détail du dépouillement de la valeur technique avant négociation. Il a été demandé confirmation sur certains points aux 3 meilleures soit Sade, Valentin et Polen'.

Après négociation les notes sont les suivantes :

Sade variante : 77.50

Valentin 80.13

Polen' 87.40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient L'entreprise Polen' mieux disante pour 508 565.35 € HT et autorise le maire à signer le marché et tous documents y afférent.

Mme Mauceli se renseigne quant à la date de début des travaux. Normalement début janvier. M Debost s'interroge sur d'éventuels troubles de la circulation routière. Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de trouble particulier puisqu'il n'y aura pas d'ouverture de tranchée hormis sur le chemin de Ronde sud-ouest. M Guyon demande si tout le réseau va bénéficier des travaux. Environ 75 % du réseau est concerné. S'il y a des problèmes sur certains ils pourront être réparés dans un second temps.

✓ 3 – Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif reçu en mairie le 12/09/2014 et 28/01/2016 Monsieur le Maire fait part au conseil que l'état des restes à recouvrer présente des recettes de l'année 2012,2013 et 2014 irrécouvrables, du fait qu'une procédure de rétablissement personnel avec effacement des dettes de droit a été prononcée en faveur d'un débiteur de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'une telle procédure interdit le recouvrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PRONONCE l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Rôle de 2012 15.90 € et 5.60 €

Rôle de 2013 2.14 €

Rôle de 2014 7.49 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **31.13** euros.

DIT que la somme sera imputée en dépense au compte 6542 « créance éteinte » du budget général de l'exercice en cours de la commune.

✓ *4 – Acquisition du tènement Pommerel*

M. Thévenot a fait une proposition à 115 000 € soit 25 000 € pris en charge par la commune pour la maison et 90 000 € pris en charge par Semcoda pour le terrain. Semcoda envisage l'implantation de 3 maisons. Seule la vieille auberge intéresse la commune. Celle-ci pourrait-être aménagée par les amis du site.

Sont pour la poursuite des négociations pour l'achat du terrain : M Thevenot, Malaterre, Joannas, Mmes Party, Cassecuelle, Mauceli, Bramas. (7 voix)

S'abstiennent : M. Da Costa, Ferrand, Guyon, Debost et Pernin. (5 abstentions)

✓ *5 – Questions diverses*

Monsieur Thévenot donne des informations sur la déclaration de projet qui concerne l'extension de l'Ephad.

Une démonstration de défibrillateurs aura lieu le 16 décembre à la salle polyvalente entre 20 h et 22 h. Celle-ci sera faite par les pompiers.

Devis de l'entreprise Quivet pour le chemin de la Planche Bridon : moins cher que celui d'Axima. M. Thévenot le validera.

Proposition de menu par le restaurant la table Bâgéenne pour le repas du 11 novembre.

Bulletin municipal : Mme Party demande que soient portés les horaires de la poste.

Opérations brioches : Bénéfice de 448.50 €. Réunion du CCAS le 9 novembre.

M. Malaterre présente un aménagement possible pour la protection de la rampe accessibilité par la pose de « gabion ». A voir.

Assemblée Générale du Judo Club : M. Malaterre s'étonne du manque d'adhérents qui y participent. Assemblée Générale des Balladins : pratiquement tous les adhérents sont présents.

Mme Larochette a préparé le projet de modification du lavoir. Il sera présenté lors d'une séance ultérieure.

Comité de Jumelage : Un déplacement à eu lieu à Bad Waldsee les 14, 15 et 16 octobre.

M. Guyon enverra aux conseillers le compte rendu de la réunion Ordures Ménagères qui s'est déroulée entre les communautés de Communes de Pont-de-Vaux et Bâgé

La séance est levée à 22 h 30